

Décret

Générale

colonial

Décret n° 07-198-1913 21 mars 1913

n° 07-198-1913 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

21 mars 1913

Numéro JO

n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro

30 avril 1913

VISAS

Le Président de la République Française, Sur le rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la justice.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est naturalisé Français, par application du décret du 7 février 1897, Ghaleb (Louis), employé de commerce, né le 4 septembre ' 1887, à Beit Chabab (Syrie), demeurant à Djibouti (Côte Française des Somalis). Art.2— Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret

Raymond POINCARÉ.Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,**Louis BARTHOU.**